

CONSEIL DE FACULTE DU 14 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

François Cottin, Michel-Ange Amorim, Isabelle Siegler, Jean-François Allirand, Thomas Deroche, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier

Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Christine Le Scanff, Dominique Charrier, Béatrice Rodriguez, Pia Hénaff-Pineau

Invités :

Nathalie De Joie, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Patrick Colas, Christel Gutmann

François Cottin présente Madame De Joie, responsable de la Bibliothèque Universitaire d'Orsay, qui souhaiterait assister au Conseil de Faculté des Sciences du Sport afin de pouvoir présenter tout ce que peut apporter la bibliothèque aux étudiants, informer de l'actualité et nouer des liens avec la F2S. Il lui est proposé de venir quand elle le souhaite en informant la direction au préalable afin de pouvoir inscrire son intervention à l'ordre du jour.

Nathalie Jacob-Righini attire l'attention sur les pouvoirs qui sont transmis, pour certains, non signés et qui ne peuvent pas être pris en compte. D'autre part, les pouvoirs signés doivent être envoyés à Christel Gutmann avant le début du Conseil. Un rappel sera fait en ce sens lors de l'envoi de la prochaine convocation.

1/ compte rendu de la séance du 27 mai 2021 (Annexe 1)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2/ Présentation du Budget Rectificatif 2021 et du Budget Initial 2022 (Annexe 2)

François C informe qu'un dialogue de gestion est prévu le 23 septembre prochain.

Nathalie JR annonce la présentation dans un premier temps le BR 2021 qui a été remonté en avril dernier et voté en juillet 2021. Il s'agit des rectifications qui sont faites sur l'exercice 2021.

Dans un deuxième temps, le budget initial qui a été remonté en juillet 2021 mais dont les arbitrages n'ont pas encore été effectués.

Nadine Petrilli présente le BR.

Elle informe cependant que tous les budgets liés aux appels à projet pédagogiques n'ont pas encore été installés (projets pédagogiques Paris-Saclay validés lors de la dernière CFVU, fin juin dernier).

Nadine précise que le budget étant installé sur l'exercice 2021, l'engagement des dépenses doit être fait avant le 31 décembre de cette même année. L'exécution (la livraison, le paiement) peuvent se faire en 2022.

Elle propose, pour anticiper, que les devis lui soient envoyés en amont afin que l'Agence Comptable puisse créer les fournisseurs et préparer la dépense.

Aucun budget de maintenance n'ayant été installé sur les budgets patrimoine ou F2S au budget initial 2021, l'ensemble des demandes de travaux de mise en sécurité et de maintenance ainsi que l'achat de deux véhicules ont été demandés sur le budget rectificatif de la F2S.

La totalité de ce budget a été accordée lors des arbitrages du BR1 et a été installée fin juillet pour exécution.

Nathalie JR explique qu'il a été fait valoir la notion d'urgence et de sécurité sur ces postes.

Le budget de fonctionnement des nouveaux équipements de la plaine des sports de Moulon a été intégré au BR1.

Concernant la masse salariale, Thomas Deroche informe que la F2S a bénéficié de crédit ORE installé au niveau de l'Ecole Universitaire et qu'il faudra veiller à les récupérer. Ce point sera abordé en dialogue de gestion.

Pour les recettes, des ajustements ont également été effectués.

En conclusion, compte tenu de l'installation tardive du budget, qu'une petite partie du budget a été dépensée et il est important de rapidement engager les dépenses.

Pour le budget initial 2022, les remontés ont été faites fin juillet dernier pour un arbitrage en octobre/novembre et un vote en décembre 2021.

Nathalie JR précise que les dialogues de gestion orienteront les décisions.

Nadine P explique qu'il y apparaît un important mouvement au niveau du fonctionnement qui s'explique par la mise en place du centre sportif de Moulon, le déménagement au Bt 425 et la fermeture du Centre Sportif Universitaire de Chatenay Malabry.

La masse salariale est en diminution sachant que le budget SUAPS est désolidarisé du budget de la F2S à compter du 1^{er} janvier 2022.

Concernant les recettes 2022, il est noté la réévaluation du taux de l'heure apprentissage.

Les droits d'inscription Universitaire ont été évalués selon les chiffres 2020 /2021.

Les recettes SUAPS sont également sorties du budget de la F2S.

Nadine P explique qu'il y a plus de recette sur la Formation Continue sachant qu'il y a des DU qui sont ouverts une année sur deux.

Norine précise que le DU Prise en charge du sportif sera maintenant ouvert tous les ans mais avec peut-être moins d'étudiants.

Thomas D demande que l'ouverture et la fermeture des formations DU soient votées en Conseil de Faculté.

En conclusion, l'expression des besoins au BI 2022 fait apparaître une augmentation qui tient compte notamment des frais de fonctionnement du COUM et de la séparation du budget SUAPS.

Le budget initial 2022 est approuvé à l'unanimité.

3/ Modification des maquettes et MC2C L3 ES (Annexe 3)

Thomas rappelle que les maquettes et MC2C ont été votées lors du dernier conseil de faculté. Entre temps, certaines réflexions ont entraîné des modifications que la faculté est en droit d'effectuer jusqu'au 30 septembre 2021.

- En L3 ES :
 - Bascule des enseignements (Conception, planification et programmation de l'entraînement) + (Maîtrise et outils d'évaluation) du BCC1 au BCC 2 avec la préparation physique et donc une évaluation commune. La modification des ECTS a déjà été votée.
Un doublon au niveau de l'informatique a été corrigé
 - Modification de MC2C :
Oral de stage en plus du rapport de stage.
Il y aura donc 2 notes : 1 -> rapport 2 -> oral

Les modifications sont acceptées à la majorité (1 contre).

- En L3EM1 (formation qui prépare les étudiants qui visent le professorat des écoles) :
 - Suppression de l'UE « Pratiques inclusives en EP et à l'École »
Cette UE inscrite initialement dans la maquette de formation n'a pas été dispensée l'année dernière et n'a pas été modélisée dans Apogée
Motifs : Programme déjà chargé - Difficultés RH

Thomas précise qu'il s'agit d'une actualisation et une mise à jour de la maquette de formation.

Michel-Ange Amorim trouve qu'il est dommage de supprimer cette UE et souligne l'importance des pratiques inclusives.

Thomas D rapporte que les responsables de mention qui ont la responsabilité de la construction de leur offre de formation, travaillaient jusqu'à maintenant avec l'INSHEA à Suresnes avec qui les relations n'étaient plus satisfaisantes, ce qui explique la décision de ne pas poursuivre cet enseignement.

Michel-Ange A regrette qu'il n'y ait pas un effort de fait pour maintenir cet enseignement.

Isabelle Siegler attire l'attention sur les conséquences de ces changements si tardif qui, parce que non votés dans les temps, retardent la modélisation dans Apogée, les inscriptions pédagogiques et la mise en place des espaces e-campus. Les modifications ne devraient pas se faire alors que la rentrée a déjà eu lieu.

Nathalie JR approuve cette remarque et rappelle que le non-respect du calendrier et des échéances met tout le monde en difficulté et au final les étudiants.

Elle trouve également désolant que cette pratique inclusive soit retirée : cela ne va pas dans le sens de l'histoire et de la pédagogie. Cela est d'autant plus étonnant pour les activités physiques et sportives au cours desquelles il est souvent possible de mettre en place des actions avec les enfants en situation d'handicap, leur offrant un espace d'expression et d'épanouissement.

Michel-Ange A rappelle que c'est le moment où les étudiants sont formés. La société est de plus en plus consciente de cette problématique et il n'est pas cohérent de retirer des heures sur cet enseignement. La Faculté doit aider les futurs enseignants qui ne se sentent pas toujours formés et informés sur les différents handicaps.

Les modifications sont rejetées à la majorité (12 contres).

1^{ère} recommandation : Proposer cet enseignement dans le cadre de l'UE PPEI en 2d semestre L3 quelle que soit la mention.

2^{ème} recommandation : Cet enseignement doit être obligatoire pour les étudiants EM1

3^{ème} recommandation : Il est demandé aux responsables pédagogiques de compléter le Référentiel d'Offre de Formation (ROF) pour ce qui concerne le contenu de formation.

- Règle de validation / règlement des études

Thomas D rappelle qu'un étudiant qui ne valide pas une UE ni directement (>10), ni par compensation (BCC en L & M, année en L1) est par défaut soumis aux épreuves de seconde session de l'UE. Les MC2C de la seconde session s'applique alors pour le calcul du résultat à l'UE.

Point de vigilance :

- Disparition de la règle du Sup (conservation de la meilleure note à l'UE après la seconde session comparativement à la première)
- Pas de nécessité de conserver les mêmes épreuves, ni les mêmes modalités d'une session à l'autre
- Seule contrainte : conserver un même niveau d'exigence entre les deux sessions

La question qui se pose concerne la règle de conservation de notes d'une session à l'autre : quand un étudiant est en seconde session, quelles notes peut-il conserver et comment reporter ces notes dans les MC2C de seconde session ?

NB: quand il n'y a qu'une seule épreuve en seconde session, l'étudiant ne peut conserver aucune note d'épreuves de première session.

La question est donc bien d'identifier les règles d'un report de notes quand plusieurs notes sont attendues en seconde session.

Règle 1 :

Un étudiant peut conserver sa note d'UE de session 1 s'il renonce à se présenter à l'ensemble des épreuves de session 2 de l'UE. Il doit informer la gestion scolarité dans les 5 jours qui suivent la publication des résultats.

Si l'étudiant renonce à sa note d'UE, il est automatiquement inscrit aux épreuves à repasser dans cette UE en seconde session.

La règle 1 est validée à l'unanimité.

Règle 2 :

Pour aider les étudiants : report des notes des épreuves > 10 quand cela est possible : la liste de ces épreuves reportables d'une session à l'autre est à caractériser dès septembre auprès des étudiants et de la gestion scolarité.

Aucune note < 10 n'est reportée sauf contrat pédagogique particulier (type oui-si).

L'étudiant peut s'opposer à ce report de notes d'épreuves dans les 5 jours qui suivent la publication des résultats.

La règle 2 est validée à la majorité (9 abstentions)

Règle 3a :

Quand les évaluations en cours de formation (contrôles continus, partiels = épreuves ponctuelles dans le semestre) évaluent les mêmes compétences que le contrôle terminal = une moyenne (pondérée selon les MC2C) des épreuves est reportée en seconde session quand > 10.

Règle 3b :

Quand les évaluations qu'elles soient en cours de formation ou terminale évaluent des compétences différentes = Report des notes > 10 quand cela est possible.

Les règles 3a et 3b sont rejetées à la majorité (8 contres, 4 abstentions)

Recommandation : Il est laissé la possibilité aux responsables de formations qui le souhaitent de modifier les modalités de 2de session d'ici le 30/09/2021.

Règle 4 :

En cas d'absence (justifiée ou non) en session 2, l'étudiant est défaillant (et est donc redoublant)

Pas de possibilité d'AJAC (Ajourné Autorisé à Continuer) : Si l'étudiant ne valide pas son année, il ne peut pas s'inscrire dans l'année +1.

En cas de redoublement, aucune note n'est conservée aux UE non validées sauf statut particulier (SHN, salarié, Oui-si) sur décision du jury d'année.

La règle 4 est validée à l'unanimité.

- La Gestion de l'assiduité et ses conséquences à l'UE

Les étudiants doivent être présents dans les enseignements, qu'elle qu'en soit la nature (CM, TD, TP). Toutes les absences doivent être justifiées auprès de l'enseignant, avec dépôt du justificatif auprès de la gestion scolarité.

Seules les absences aux épreuves/ examens peuvent être sanctionnées par un 0/20.

Néanmoins dans certaines activités de formation, notamment pour des raisons évidentes de sécurité, un étudiant qui ne s'est jamais présenté en cours peut se voir empêcher sa participation aux examens.

La règle est validée à l'unanimité.

4/ Projet développement soutenable F2S – Ecobox (Annexe 3)

La direction a la volonté de positionner la F2S sur les thématiques du développement soutenable et notamment l'économie sociale et solidaire. Pour cela il est proposé des actions très concrètes :

❖ Achat d'une écobox (64cm x 62cm x 92cm) pour recycler du matériel sportif = 450 €

L'inauguration de cette écobox aura lieu le 5 octobre prochain avec séminaire scientifique et table ronde

L'achat d'une écobox est voté à l'unanimité

❖ Mise en place du tri du papier dans la F2S (projet porté par Carole Castanier)

❖ Aide à l'association Khosport (portée par des alumni) dont l'objectif est de développer l'EPS dans des établissements défavorisés en Afrique du Sud.

- Création de ressources pédagogiques en football et rugby (en lien avec Yann Imine et Bruno Borreil)
- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association (305 €) pour leur permettre d'acheter du matériel sportif recyclé

La subvention est accordée à l'unanimité

5/ Présentation de l'Organigramme (Annexe 4)

Nathalie JR informe que les 2 graduate schools et leur assistante respective ont été intégrées à l'organigramme de la faculté ainsi que le SUAPS et son assistante (en attendant la déconnexion avec la F2S).

Les mises à jour ont été faites suite aux départs et arrivées des nouveaux agents.

Le document sera affiché sur le site de l'université et envoyé à l'ensemble des personnels.

Nathalie JR rappelle qu'un organigramme téléphonique et les jours de télétravail des BIATTS ont été communiqués à tous. Elle insiste sur le fait que la personne en télétravail reste toujours joignable aux heures habituelles.

Un organigramme des différents responsables de mention et de formation est en cours d'élaboration et sera également transmis très prochainement.

La séance est levée à 12h40